



Appel Gratuit 24h/24 7jrs/7

116 000

ENFANTS DISPARUS

COORDINATION ET GESTION PAR DROIT D'ENFANCE

RAPPORT 2022

SUR LES DISPARITIONS DE MINEURS EN FRANCE

Soutenu
par



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ENFANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Missing
Children
Europe**



Les disparitions de mineurs en France en 2022

43 202

signalements de disparitions de mineurs dont **37,9% de mineurs de -15 ans**

41 518

signalements de fugues dont **36,9% de mineurs de -15 ans (+2,2%)**

1 140

signalements de disparitions inquiétantes dont **56% de filles**

544

signalements d'enlèvements parentaux dont **94% de mineurs de -15 ans**

Les chiffres du 116 000



31 897

appels reçus

2 167 nécessitant la saisie de la cellule de suivi



1 313

dossiers traités

dont **295 dossiers encore ouverts** au 31 décembre 2022

PARMI LESQUELS

507

 fugues

depuis le domicile

71%



depuis un lieu de placement ou un établissement de soin

19%

dont plus de **50%** avaient déjà fugué une première fois

564

 enlèvements parentaux
dont **43%** vers un pays étranger

Sommaire

- p. 4** Introduction
- p. 5** Une très grande majorité de fugues
- p. 6** Le parcours du combattant des parents victimes d'enlèvement parental
- p. 7** Un nombre stable de disparitions inquiétantes
- p. 7** Des cas de prostitution toujours plus nombreux
- p. 8** Les autres actions du 116 000 Enfants Disparus
- p. 9** Soutenir le 116 000
- p. 10** Glossaire
- p. 11** Partenaires

Le 116 000 est le numéro d'urgence européen gratuit, accessible 24 h/24 et 7 j/7 en cas de disparition d'enfant.

Les professionnels du 116 000 accompagnent des parents face à la disparition de leur enfant dans le cadre de **fugues**, de **disparitions inquiétantes** de mineurs et de jeunes majeurs (moins de 25 ans) et **d'enlèvements parentaux** nationaux et internationaux.

Ce numéro permet d'offrir aux parents **une écoute, du conseil juridique et éducatif ainsi qu'un suivi psychologique**. L'accompagnement du 116 000 se poursuit tout au long de la disparition et jusqu'au retour de l'enfant. Dans certaines situations, notamment dans le cadre de fugues, **un accompagnement au retour** est proposé aux parents afin d'éviter un nouveau départ de l'enfant.

Présent dans 32 pays dans et en dehors de l'Union Européenne, le 116 000 fêtait ses **15 ans d'existence** en 2022. Il est coordonné et géré en France par **la fondation Droit d'Enfance** avec le soutien financier de **la Direction Générale de la Cohésion Sociale**.

Introduction

En 2022, **43 202 disparitions de mineurs** ont été signalées en France aux forces de police et de gendarmerie. Un chiffre en légère baisse (-1,5%) par rapport à l'année précédente mais qui demeure très élevé : **un enfant a été signalé disparu toutes les 12 minutes.**

La même année, près de **3 559 appels** ont été reçus et traités par un écoutant du 116 000 Enfants Disparus dont 2 167 nécessitaient réellement la saisie de la cellule de suivi. Les membres de cette dernière ont traité **1 311 nouveaux dossiers** en 2022 et 295 étaient encore ouverts au 31 décembre 2022. **43 avis de recherche** ont également été publiés sur les réseaux sociaux du 116 000 à la demande des parents et après accord des forces de police et de gendarmerie.

DROIT
D'ENFANCE

FONDATION MEQUIGNON

Droit d'Enfance est une fondation de protection de l'enfance reconnue d'utilité publique depuis 1866 qui accueille et accompagne aujourd'hui en Île-de-France plusieurs centaines d'enfants et de familles. Droit d'Enfance agit également à l'échelle nationale et internationale en coordonnant le numéro 116 000 Enfants Disparus et en qualité de membre français du Service Social International.

UNE TRÈS GRANDE MAJORITÉ DE FUGUES

Parmi les signalements de disparitions de mineurs, **41 158 ont concerné des fugues** cette année (95% du total des signalements). Majoritairement, celles-ci concernent des mineurs âgés de plus de 15 ans (63,1%) mais **la part de jeunes mineurs signalés en fugue augmente d'année en année** (+ 3,6% entre 2018 et 2022). Ce phénomène de rajeunissement est également observé au sein des dossiers traités par les professionnels du 116 000. **La plupart des fugueurs sont des garçons** (53%), bien que cette distinction ne s'observe pas pour les fugueurs les plus jeunes.

Au sein de la cellule d'écoute du 116 000, **507 dossiers ouverts ont concerné des fugues**, un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes (442 en 2021). Le principal motif de fugue identifié par les professionnels demeure **le conflit parents-enfants** et la grande majorité des dossiers concerne encore des fugues depuis le domicile (71%). Toutefois, les professionnels du numéro d'urgence ont observé qu'une part de plus en plus importante des fugues concernait **des mineurs confiés à des établissements** par l'Aide Sociale à l'Enfance (14%).

Une hausse du nombre de fugues vers l'étranger a également été notée, celles-ci pouvant parfois être liées à des réseaux de prostitution.

En ce sens, **la coopération avec d'autres 116 000 européens s'est renforcée** cette année et des demandes plus nombreuses ont été reçues, que ce soit à propos de situations de fugues ou concernant des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Si les adolescents considèrent souvent la fugue comme un acte de liberté sans en mesurer tous les risques, les situations de vulnérabilité dans lesquelles ils peuvent se retrouver les exposent à de nombreuses violences, à la délinquance ou encore à différentes formes d'exploitation. Ces situations sont souvent accompagnées d'autres comportements à risques tels que la consommation d'alcool ou de stupéfiants.

Malheureusement, les équipes du 116 000 ont regretté cette année encore **des défauts d'inscription** au Fichier des Personnes Recherchées (FPR) concernant des mineurs signalés par leur famille. Un problème qui tend à freiner les efforts mis en œuvre dans la recherche de ces mineurs. A l'inverse, le maintien erroné au sein du Fichier a été noté à plusieurs reprises pour des mineurs ayant regagné leur domicile mais étant connus pour être en fugue régulièrement.

En savoir plus sur les fugues :

<https://www.116000enfantsdisparus.fr/fugue/>



SAFE : Un projet de prévention aux risques liés à la fugue

Le projet SAFE (Sensibiliser et Accompagner les enfants aux risques de Fugues et d'Exploitation sexuelle) est déployé depuis 2021 grâce au soutien de la région Île-de-France.

Il a pour objectif de prévenir la fugue des mineurs et de les sensibiliser aux risques qui y sont associés, en particulier d'exploitation sexuelle. En ce sens, le livret "Je me Sauve" a été créé et distribué à plusieurs centaines de jeunes collégiens et lycéens à l'occasion d'ateliers de prévention animés par deux professionnels dont une éducatrice spécialisée.

LE PARCOURS DU COMBATTANT

DES VICTIMES D'ENLÈVEMENT PARENTAL

En 2022, **544 enlèvements parentaux** ont été signalés en France, un chiffre stable au regard de l'année précédente (545) mais qui recouvre néanmoins des réalités très diverses. En effet, le nombre de dossiers relatifs aux non représentation d'enfants ou aux enlèvements parentaux nationaux (57% des dossiers ouverts) reste constant au sein de la cellule de suivi tandis que les enlèvements parentaux internationaux (43% des dossiers ouverts) concernent un nombre de dossiers en légère progression. Très majoritairement, ces enlèvements parentaux sont opérés **sur des enfants de moins de 15 ans** (94,1%), un chiffre en hausse continue depuis 2019 (+3,2%).

Le 116 000 alerte néanmoins sur le fait que **ces chiffres de signalement sont probablement sous évalués** en raison de la difficulté pour les parents de faire enregistrer leurs plaintes en l'absence de décisions de justice.

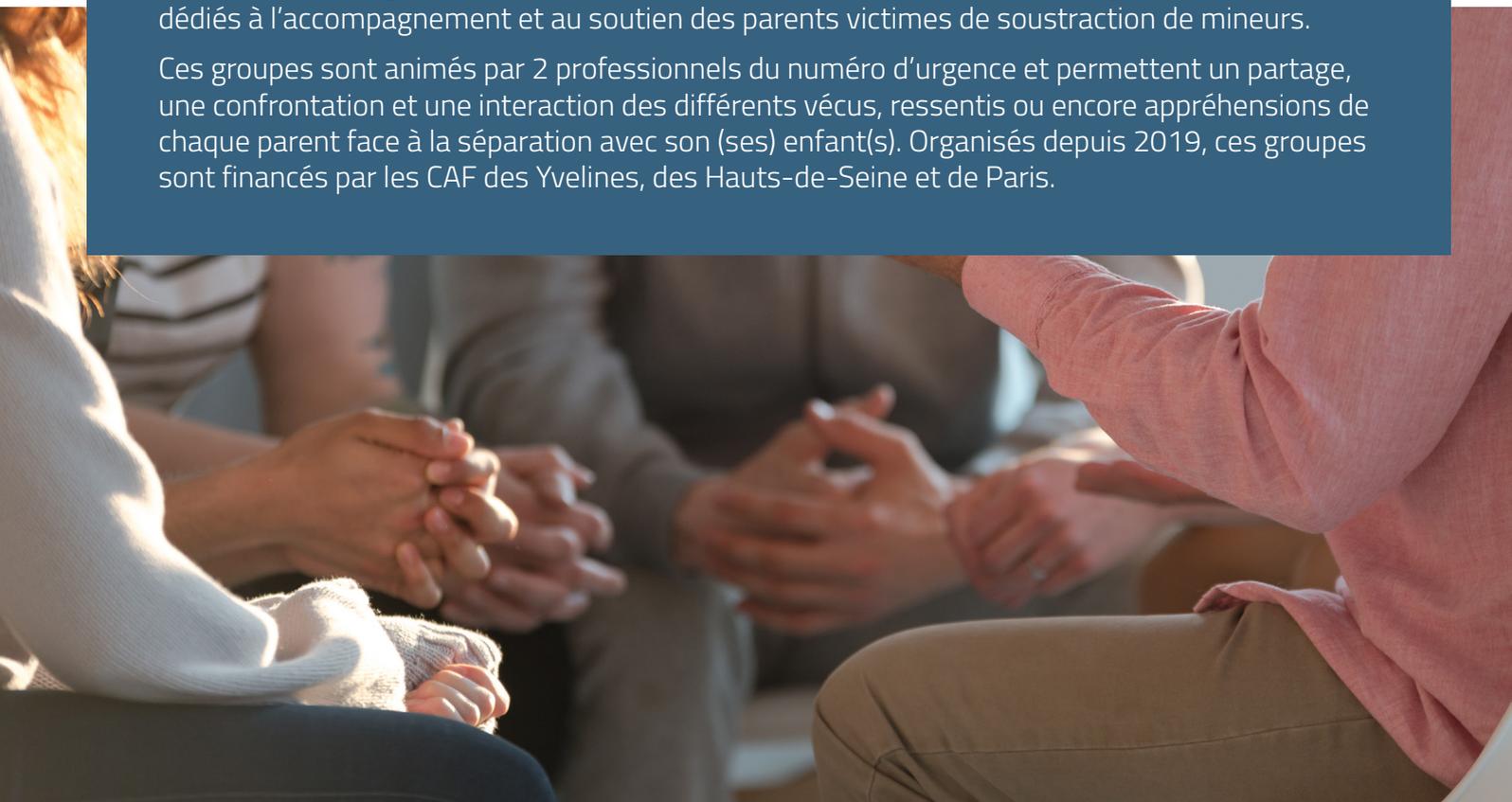
Trop souvent, ces signalements aboutissent à de vrais parcours du combattant pour les parents victimes avec **des procédures judiciaires très longues** et une durée d'attente particulièrement importante pour les Droits de Visites Médiatisées. Dans le cadre d'enlèvements parentaux internationaux, les circonstances géopolitiques viennent parfois interférer dans les décisions judiciaires prises ou leur application. Ainsi, l'absence de coopération de certains pays, en dépit des décisions de justices rendues, conduit parfois à priver un parent de son enfant durant plusieurs années. Ces situations produisent souvent **un fort sentiment d'injustice** pour le parent et de perte de confiance dans les autorités judiciaires.

En savoir plus : <https://www.116000enfants-disparus.fr/enlevement-parental/>

Des groupes de parole **pour les parents victimes**

Pour les accompagner au mieux, le 116 000 Enfants Disparus propose des groupes de parole dédiés à l'accompagnement et au soutien des parents victimes de soustraction de mineurs.

Ces groupes sont animés par 2 professionnels du numéro d'urgence et permettent un partage, une confrontation et une interaction des différents vécus, ressentis ou encore appréhensions de chaque parent face à la séparation avec son (ses) enfant(s). Organisés depuis 2019, ces groupes sont financés par les CAF des Yvelines, des Hauts-de-Seine et de Paris.



UN NOMBRE STABLE DE DISPARITIONS INQUIÉTANTES

En 2022, **1 140 disparitions inquiétantes** de mineurs ont été signalées. Après une hausse très importante les années précédentes (+30% entre 2018 et 2021), ce chiffre se stabilise et se trouve même en léger recul par rapport à l'année précédente (-2,9%).

Les disparitions inquiétantes, dans leur grande majorité, concernent **des disparitions longues durant lesquelles les liens avec le jeune se distendent** jusqu'à ce qu'il n'existe que peu ou plus de contact avec ses proches. Ainsi, il s'agit souvent de fugues requalifiées en disparitions inquiétantes après plusieurs mois d'errance.

Les disparitions inquiétantes concernent **davantage de jeunes filles** (56%) que de jeunes garçons (44%), une réalité relativement stable d'année en année. Les plus jeunes (- 15 ans) sont moins susceptibles de faire l'objet de disparitions inquiétantes (46% du total) bien que ce

chiffre soit en hausse par rapport à l'année précédente (+3,4%) après deux années de baisse consécutives.

Le 116 000 Enfants Disparus s'inquiète de la difficulté pour le parent à faire qualifier une disparition inquiétante par les forces de police et de gendarmerie et du peu de moyens mis en œuvre face à la disparition d'un jeune majeur (entre 18 et 21 ans). En effet, contrairement à un mineur, **une personne majeure a le droit de partir** sans donner de nouvelle, de couper les liens avec sa famille. Par respect pour la liberté individuelle, elle ne peut être obligée à reprendre contact avec ses proches ce qui crée souvent une grande incompréhension chez les familles.

En savoir plus : <https://www.116000enfants-disparus.fr/agir-en-cas-de-disparition/disparition-inquietante/>

DES CAS DE PROSTITUTION TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Depuis plusieurs années, le 116 000 Enfants Disparus note un lien croissant, en particulier chez les jeunes filles, entre les cas de fugues répétées et l'exploitation sexuelle. En 2022, cette situation est **avérée ou suspectée pour un tiers des dossiers de fugues** concernant des filles. Ces mineures se déplacent de plus en plus souvent entre la France et des pays limitrophes, notamment lorsqu'elles sont liées à certains réseaux, ce qui tend à complexifier leur recherche et suppose une coopération accrue entre les différents 116 000 européens et les forces de police de chaque pays.

Face à ce phénomène, le gouvernement a présenté un plan national de lutte contre la prostitution des mineurs en novembre 2021. Dans ce cadre, la fondation Droit d'Enfance a été missionnée pour **créer une cellule d'écoute** à destination des victimes, de leurs proches et des professionnels en coopération avec le 119 Allô Enfance en Danger.

Ce travail s'est poursuivi jusqu'en décembre 2022, date à laquelle Droit d'Enfance a été chargée d'œuvrer **à la constitution et au maillage d'un réseau d'acteurs** de la société civile présents sur le territoire français et mobilisés autour de la question de la prostitution des mineurs. Ce travail a donné naissance **au réseau PARÉ en février 2023** qui permet de mettre en relation les acteurs de chaque département et de contribuer au partage d'informations via l'organisation de webinaires et l'envoi d'une newsletter thématique trimestrielle.

En 2022, le 116 000 a également participé la rédaction et à la publication du **vadémécum « Prostitution des mineurs et fugues »** en partenariat avec l'ACPE (Agir Contre la Prostitution des Enfants). Ce guide a pour objectif de doter les familles et les professionnels d'outils permettant d'appréhender les conduites prostitutionnelles chez les jeunes.

Les autres actions

En plus de l'écoute et de l'accompagnement des familles dont l'enfant a disparu, l'équipe du 116 000 met en œuvre de nombreuses actions chaque année pour sensibiliser le grand public à cette thématique et mieux former les professionnels.

PLUS DE 1 000 PROFESSIONNELS FORMÉS PAR LE 116 000

En 2022, le 116 000 a formé plus de 450 policiers et gendarmes aux disparitions de mineurs. Le but de ces interventions est de permettre un meilleur accueil et orientation des parents victimes de la disparition de leurs enfants. Elles permettent également de faire connaître les actions du numéro d'urgence qui peut représenter un relai vers lequel orienter les familles.

Le 116 000 a également animé au cours de l'année 7 formations avec des professionnels

(Police Judiciaire de la Jeunesse, Police Nationale, Éducation Nationale...) sur le thème de la fugue à l'adolescence. Il intervient également sur la thématique de la fugue et l'exploitation sexuelle des mineurs dans le cadre d'un collectif formé avec l'ACPE (Agir Contre la Prostitution des Enfants).

Enfin, le 116 000 a participé au **webinaire du 19 mai 2022** organisé par le Service Social International France sur la thématique des enlèvements parentaux internationaux.

25 MAI : JOURNÉE INTERNATIONALE DES ENFANTS DISPARUS

Cette journée est commémorée dans de nombreux pays du monde afin de mobiliser autour de la cause des enfants disparus, effectuer des actions de prévention et se souvenir de celles et ceux dont on n'a pas encore retrouvé la trace.

Chaque année, le 116 000 Enfants Disparus dévoile les chiffres des disparitions de mineurs à cette date afin d'alerter l'opinion publique sur ce

thème. En partenariat avec plusieurs médias, le numéro d'urgence diffuse également un spot de sensibilisation à la télévision et à la radio à cette occasion. Enfin, un événement de streaming caritatif, le **Stream on for Kids**, est organisé sur Twitch depuis 2021 afin de collecter des dons permettant de financer des projets en faveur des familles d'enfants disparus.





Soutenir le 116 000

La disparition d'un enfant ne doit laisser personne indifférent : un enfant disparu est un enfant en danger. Le 116 000 participe à la protection des enfants et permet aux familles concernées d'être soutenues et conseillées de façon adaptée. En ce sens, votre soutien est essentiel au 116 000 Enfants Disparus, et permettra de :

- **Renforcer l'accompagnement individuel** des familles et de leurs enfants en retour de fugue en augmentant le nombre de professionnels ;
- **Élaborer des projets innovants** et développer des outils à destination des enfants et des familles ;
- **Favoriser l'accompagnement collectif** des enfants et de leurs parents en organisant des groupes de parole et des ateliers thérapeutiques ;
- **Améliorer la visibilité et la notoriété** du numéro 116 000 à travers de nouvelles campagnes de communication.

Il est également possible de soutenir le numéro d'urgence en :

- **Affichant des flyers et affiches** dans votre structure si elle reçoit du public ;
- **Devenant partenaire** du 116 000 Enfants Disparus ;
- **Faisant connaître** le numéro d'urgence sur les réseaux sociaux.

Glossaire

Fugue

La fugue ne fait pas l'objet d'une définition légale ni de dispositions particulières. Au sens policier, le mineur en fugue est celui qui a quitté son lieu de vie habituel, domicile ou institution et s'est soustrait à l'autorité des personnes ou de l'institution qui en a la garde.

Fichier des Personnes Recherchées (FPR)

Il s'agit d'un outil de travail des gendarmes, policiers, agents des douanes et agents de la cellule de renseignement financier nationale. Il sert à rechercher, surveiller ou contrôler certaines personnes à la demande des autorités judiciaires, des autorités administratives ou des services de police ou de gendarmerie.

Enlèvement parental

Il faut noter que l'expression « enlèvement parental » existe dans le langage courant mais qu'elle n'a pas de valeur juridique. Ce terme vient désigner les atteintes à l'autorité parentale. Il recouvre la non-représentation d'enfant, la soustraction de mineur et le déplacement ou la rétention illicite de mineur à l'étranger.

La non représentation d'enfant est définie comme « le fait de refuser indûment de remettre un enfant mineur à la personne qui a le droit de la réclamer ».

La soustraction d'enfant est définie comme « le fait, par tout ascendant, de soustraire un enfant mineur des mains de ceux qui exercent l'autorité parentale ou auxquels il a été confié ou chez qui il a sa résidence habituelle ».

Les atteintes à l'autorité parentale sont des délits réprimés par les articles 227-5 à 227-11 du code pénal. La qualification de crime, réprimé par l'article 224-1 du code pénal n'est pas retenue dans ce contexte. Ces délits sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Les peines peuvent être aggravées s'il s'agit d'un enlèvement international, d'une soustraction de mineur de plus de 5 jours, ou si la personne coupable des faits a été déchue de son autorité parentale.

Disparition inquiétante

Toute disparition d'un mineur est considérée comme inquiétante selon les termes de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995. Dans la réalité, seul un petit nombre d'enfants portés disparus entrent dans la catégorie des disparitions inquiétantes. La plupart sont considérés comme fugueurs, bien qu'un départ volontaire ne signifie pas une absence de danger. A l'heure actuelle, les critères permettant de discerner une fugue d'une disparition inquiétante sont déterminés par le service en charge des investigations en fonction des éléments de fragilité et de danger apportés par le(s) déclarant(s).

Selon les circonstances de la disparition, de l'âge et du profil de l'enfant, les autorités policières et judiciaires décident, au cas par cas, des actes à engager. Les chargés de dossiers du 116 000 Enfants Disparus peuvent aider les familles à mettre en avant les éléments pertinents nécessaires à la qualification, par les autorités, d'une disparition inquiétante.

Partenaires



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Missing
Children
Europe**



**Région
Île de France**



**International Social Service
Service Social International
Servicio Social Internacional**

General Secretariat • Secrétariat Général • Secretariado General



**santé
famille
retraite
services**



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



aadh
Alliance des Avocats
pour les Droits de l'Homme



International Centre
FOR MISSING & EXPLOITED CHILDREN



ACPE
AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS



**Collectif
TeSS**
téléphonie sociale et en santé



APEV
Aide aux Parents d'Enfants Victimes



MANU
ASSOCIATION
Aide aux Familles Victimes d'une Disparition





116 000

ENFANTS DISPARUS

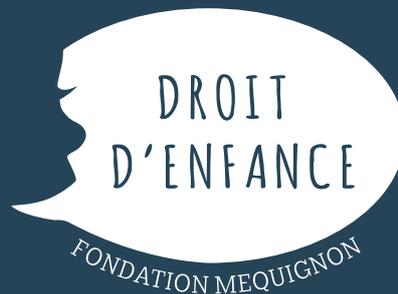
Numéro d'urgence disponible 24h/24 & 7j/7

fugues · enlèvements parentaux · disparitions inquiétantes

www.116000.fr



coordonné et géré par



76 avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

www.droitdenfance.org
communication@droitdenfance.org